

4.2 Règlement-Plan

4.2.b Bourg au 1/2000ème



Projet arrêté le 26 janvier 2026

Projet mis à l'enquête du 3 juin au 3 juillet 2026

Projet approuvé le

Le maire de la commune de Ambonnay



Légende

Informations

- Limites Communales
- Basins
- Cheminement piéton à créer
- Zones et secteurs**
- UA : Zone urbaine du centre bourg historique
- UB : Zone urbaine à dominante pavillonnaire
- UBa : Secteur de la zone urbaine à constructibilité limitée
- UBo : Secteur de la zone urbaine soumis à Orientation d'Aménagement
- UE : Zone destinée aux équipements publics
- UX : Zone destinée aux activités économiques
- AU : Zone à urbaniser
- A : Zone Agricole
- Ah : Secteur agricole avec des prescriptions spécifiques
- Ap : Secteur agricole inconstructible
- As : STECAL de la zone agricole
- Av : Secteur viticole
- N : Zone Naturelle
- Nzh : Secteur de la zone naturelle englobant des zones humides

Éléments du patrimoine protégés (Article L151-19 du CU)

Porches et portes cochères

- Classe 1
- Classe 2
- Classe 3
- Classe 4
- Loges viticoles

Éléments paysagers protégés (Article L151-23 du CU)

- Espaces Verts
- Jardins
- Lisières
- Pelouses
- Hales
- Mares

Prescriptions

- Commerces identifiés (Article L 151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Espaces Bosiés Classés
- Emplacements réservés

Liste des emplacements réservés

N° ER	Objet	Zones	Surface
1	Stationnement abri jardin	UA	1453
2	Elargissement de voirie rue des Arpentés	UB et Ap	459
3	Elargissement de voirie rue des Mandeliettes	UB	160
4	Elargissement du chemin de la Folie	Ah	355
5	Elargissement de voirie - Prolongement de la rue du Chevalier Pierre LC	A	57
6	Aménagement des abords de voirie (2.50m)	UB	117
7	Elargissement de voirie rue des Arpentés	UB et Ap	113
8	Stationnement	UA	524

